



5^{ème} **RALLYE VHC du CANTAL**

3 et 4 septembre 2022

PRE REGLEMENT PARTICULIER

REGLEMENT PARTICULIER

5^{me} RALLYE VHC DU CANTAL

3 et 4 septembre 2022

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 4 juillet 2022 (sous réserve du permis d'organisation FFSA)
Ouverture des engagements :	Lundi 4 juillet 2022
Clôture des engagements :	Lundi 22 août 2022 à minuit.
Parution du road-book :	Samedi 27 août 2022
Dates et heures des reconnaissances :	Dimanche 28 août 2022 de 9h00 à 18h00 et le Samedi 3 septembre 2022 de 9h00 à 18h00
Vérifications des documents :	Samedi 3 septembre 2022 de 14h00 à 18h00 Aire événementielle à AURILLAC
Vérifications des voitures :	Samedi 3 septembre 2022 de 14h30 à 18h30 Aire événementielle à AURILLAC
Heure de mise en place du parc de départ :	Samedi 3 septembre 2022 à 14h30
1^{ère} réunion des commissaires sportifs :	Samedi 3 septembre 2022 à 18h00 PC Course Aire événementielle AURILLAC
Publication des équipages admis au départ :	Samedi 3 septembre 2022 à 20h00 PC Course Aire événementielle AURILLAC
Publication des heures et ordres de départ :	Samedi 3 septembre 2022 à 20h30 PC Course Aire événementielle AURILLAC
Départ de la 1^{ère} voiture :	Dimanche 4 septembre 2022 à 7h30
Arrivée de la 1^{ère} voiture :	Dimanche 4 septembre 2022 à 13h33
L'ordre des départs sera :	voitures modernes – VHC – VHRS - ENRS
Vérifications finales :	Dimanche 4 septembre 2022 à l'arrivée du rallye - Garage AMS 129, av de Conthe 15000 AURILLAC Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC
Publication des résultats du rallye :	Dimanche 1 septembre 2022 PC Course Aire événementielle AURILLAC: 30' après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent
Remise des trophées :	Dimanche 4 septembre 2022 – 1/2 heure après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent – Aire événementielle AURILLAC

ARTICLE 1P : ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile Club d'Auvergne organise le 26^{ème} Rallye Régional du Cantal 2022 en qualité d'organisateur administratif.

L'Association Sportive de l'Automobile Club d'Auvergne organise en doublure le 5^{ème} Rallye VHC du Cantal

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne sous le n° le

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA n° le

L'ensemble du règlement particulier du 26^{ème} Rallye Régional du Cantal s'applique au 5^{ème} Rallye VHC du Cantal à l'exception des dispositions suivantes :

COMITE D'ORGANISATION

Identique au règlement du Rallye Support

1.1P OFFICIELS

Identique au règlement du Rallye Support

Commissaire technique Responsable VHC : André BOIVIN

1.2P. ELIGIBILITE

Le 5^{ème} Rallye VHC du Cantal 2022 compte pour :

- la Coupe de France des Rallyes VHC 2022 Coefficient 1
- le challenge 2022 de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne (16)
- le challenge rallye 2022 de l'ASACA

1.3P. VERIFICATIONS

Identique au règlement du Rallye Support

ARTICLE 2P : ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P : CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC

3.1P, DEMANDE D'ENGAGEMENT- INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne désirant participer au 5^{ème} Rallye VHC du Cantal doit adresser **l'Ecurie des Volcans 129 avenue de conthe 15000 AURILLAC**, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant **le lundi 22 Aout 2022** à minuit (le cachet de la poste faisant foi)

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum.

Si le maximum des engagés au 26^{ème} Rallye Régional du Cantal (70 voitures), au 5^{ème} Rallye du Cantal VHRS (20 voitures) et au 5^{ème} Rallye du Cantal ENRS (10 voitures) n'est pas atteint, le nombre des engagés du 5^{ème} Rallye VHC du Cantal pourra être augmenté, sans que le nombre total des engagements aux quatre rallyes ne dépasse 120.

Une liste d'attente pourra être créée.

3.1.11.1P. Identique au règlement du Rallye Support

3.2.12P. Identique au règlement du Rallye Support

ARTICLE 4P : VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC

4.3P ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée Dimanche 4 septembre 2022 **Aire événementielle à AURILLAC**

ARTICLE 5P : IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier

ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC

6.1P. DESCRIPTION

Le 26^{ème} Rallye Régional du Cantal 2022 représente un parcours de 65 Kms

Il est divisé en 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40,800 Km

- ES 1-3-5 CARSAC 6,083 Km
- ES 2-4-6 MARSO 7,520 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire"

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3

Les reconnaissances auront lieu les :

- Dimanche 28 août 2022 de 9h00 à 18h00
- Samedi 3 septembre 2022 de 9h00 à 18h00

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC

ARTICLE 8P : RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC

ARTICLE 9P. :CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC

A aucun moment du rallye il ne sera établi un classement général toutes périodes confondues

ARTICLE 10P : PRIX

Chaque équipage du 5^{ème} Rallye VHC du Cantal classé recevra un lot ou une coupe.

La remise des prix et coupes aura lieu au podium.

